



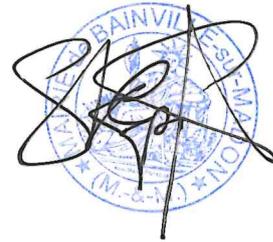
COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON
Convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le **16 septembre 2024 à 18h30** à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 10 septembre 2024
Le maire, Benoit SKLEPEK



ORDRE DU JOUR

Préambule

Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2024.

Domaine

- Bien jouxtant le domaine communal :
Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 73 rue Jacques Callot cadastré section AB, n° 216 pour 02a 60 ca moyennant le prix principal de 97.000,00 euros dont 3.300 euros de mobilier, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Hors commission pour un montant de 8.000,00 euros à la charge du vendeur. Suivant DIA enregistrée le 08 août 2024 sous le numéro 632 et adressée par Maître Caroline BEAUDRY, notaire à TOUL.

- Adoption du Règlement du city stade situé à Espace de Loisirs dit Le comte

Urbanisme

- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon

Finances

- Révision des tarifs du service jeunesse
- Mise à jour du dispositif « Tarification sociale des cantines »
- Décision budgétaire modificative n°1 (ressources humaines)
- Remboursement de frais à un agent.

Service jeunesse

- Mise à jour du règlement intérieur du service jeunesse (périscolaire)

Questions et informations diverses

Non exercé,

- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble en nature de jardin situé à Bainville-Sur-Madon Sur le chemin Le comte cadastré section ZH, n° 179 pour 14 ca moyennant le prix principal de 700,00 euros, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 17 mai 2024 sous le numéro 629 et adressée par Maître Brice WOZNIAK, notaire à LUNEVILLE.
- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 105 rue Jacques Callot cadastré section AB, n° 103 pour 06a et AB n° 105 pour 02 a 05 ca moyennant le prix principal de 116.450,00 euros, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Hors commission pour un montant de 5.822,00 euros à la charge du vendeur. Suivant DIA enregistrée le 12 juin 2024 sous le numéro 630 et adressée par Maître Mélody BUHREL, notaire à TOMBLAINE.
- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble non bâti situé à Bainville-Sur-Madon 14B rue du Fort (2 Rue de la Liberté) cadastré section ZE n° 350 pour 08 a 39 ca moyennant le prix principal de 90.000,00 euros, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Suivant DIA enregistrée le 28 juin 2024 sous le numéro 631 et adressée par SELAS NOTAIRES DU (9) NANCY.

POUVOIR

Je soussigné _____ donne pouvoir à

de me représenter à la réunion du conseil municipal convoqué pour le 16 septembre 2024 à 18h30

de prendre part à toutes les délibérations

d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque

Fait à Bainville-Sur-Madon, le _____

(Faire précéder de la mention « bon pour pouvoir »)

